DOCUMENT D'ORIENTATION N

Efficacité énergétique

Version 1

RAINFOREST ALLIANCE

© 2020 Rainforest Alliance. Tous droits réservés.

Décharge de responsabilité concernant la traduction

Pour toute question liée à la signification précise des informations contenues dans la traduction, veuillez vous référer à la version officielle en anglais pour en obtenir la clarification. Toute divergence ou différence dans la signification engendrée par la traduction n'est pas contraignante et n'a pas d'effet sur la certification ou les audits.

Plus d'informations ?

Pour en savoir plus sur Rainforest Alliance, veuillez visiter www.rainforest-alliance.org ou contacter info@ra.org

<table>
<tr><td colspan="2">Nom du document :</td><td>Code du document :</td><td>Version :</td></tr>
<tr><td colspan="2">Document d'orientation N : Efficacité énergétique</td><td>SA-G-SD-15-V1FR</td><td>1</td></tr>
<tr><td>Date de la première publication :</td><td>Date de révision :</td><td>Valable à partir du :</td><td>Expire le :</td></tr>
<tr><td>31 décembre 2020</td><td>N/A</td><td>31 décembre 2020</td><td>Jusqu'à nouvel ordre</td></tr>
<tr><td colspan="2">Élaboré par :</td><td colspan="2">Approuvé par :</td></tr>
<tr><td colspan="2">Département Standards and Assurance de Rainforest Alliance</td><td colspan="2">Directeur des Standards and Assurance</td></tr>
<tr><td colspan="4">Lié à</td></tr>
<tr><td colspan="4">SA-S-SD-1-V1.1FR Norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance, Exigences pour les exploitations agricoles (6.8.1, 6.8.2, 6.8.3)</td></tr>
<tr><td colspan="4">Remplace :</td></tr>
<tr><td colspan="4">N/A</td></tr>
<tr><td colspan="4">Applicable à :</td></tr>
<tr><td colspan="4">Titulaires de certificats d'exploitations agricoles</td></tr>
<tr><td colspan="4">Pays/Région :</td></tr>
<tr><td colspan="4">Tous</td></tr>
<tr><td colspan="2">Produit agricole :</td><td colspan="2">Type de certification :</td></tr>
<tr><td colspan="2">Tous les produits agricoles du champ d'application du système de certification de Rainforest Alliance ; veuillez voir les Règles pour la certification.</td><td colspan="2">Exploitations agricoles titulaires de certificats</td></tr>
</table>

OBJECTIF

La section 6.8 traite de l'efficacité énergétique des exploitations certifiées. Elle est divisée en 6.8.1 l'exigence principale, 6.8.2 le Compteur Intelligent obligatoire et 6.8.3 l'exigence d'amélioration obligatoire. L'efficacité énergétique se réfère au rapport entre le résultat en termes de performance, de service, de marchandises ou d'énergie, et la consommation d'énergie.

L'amélioration de l'efficacité énergétique fait partie intégrante de l'agriculture durable. Il s'agit à la fois d'améliorer le rendement par unité d'énergie et de réduire la consommation énergétique totale d'une exploitation. L'efficacité énergétique est également essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de l'agriculture. Pour s'assurer que l'efficacité énergétique a été améliorée, il faut que la consommation énergétique par rendement unitaire ait baissé.

La quantité d'énergie consommée doit être calculée et documentée en fonction des types de sources énergétiques et de la machinerie utilisés dans les opérations (production et transformation). Pour améliorer l'efficacité énergétique, les producteurs doivent connaître leur consommation énergétique habituelle et définir un objectif de réduction. La tenue de registre est donc une activité essentielle dans la réalisation de l'efficacité énergétique.

Les producteurs peuvent aussi opter pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de la consommation énergétique et définir un objectif de réduction de ces émissions qui, idéalement, devrait favoriser l'efficacité énergétique. Pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre, nous conseillons l'outil Cool Farm Tool (CFT)[1]. Il s'appuie sur la méthodologie de niveau 2 recommandée par le groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC). Le CFT est l'une des calculatrices de GES les plus simples, complètes et gratuites disponibles qui facilitent les calculs des producteurs.

CHAMP D'APPLICATION

Ce document d'orientation s'applique à toutes les régions à travers le monde ; il cible la consommation d'énergies fossiles, d'électricité, d'énergies renouvelables, de gaz et de biomasse sur divers types d'exploitations agricoles.

PUBLIC

Ce document d'orientation doit être utilisé par les grandes exploitations, les exploitations individuelles et la direction du groupe.

DOCUMENT D'ORIENTATION

Pour répondre à l'**exigence principale 6.8.1, et au Compteur Intelligent obligatoire 6.8.2,** il convient de prendre les mesures suivantes :

[1] . Pour utiliser l'outil Cool Farm Tool, reportez-vous au document d'orientation pour 4.9

6.8.1 Exigence principale

Étape 1 : Quantification et documentation du type de sources d'énergie

1. Identification et documentation des opérations de production et de transformation nécessitant et consommant de l'énergie.
2. Catégorisation des équipements consommant de l'énergie entre les équipements fixes (*immobiles*) (par ex. chaudière) et les équipements nomades (*mobiles*) (par ex. tracteurs).
3. Indication du type de source d'énergie pour les équipements individuels immobiles et mobiles ; indication si la source d'énergie est renouvelable (par ex. panneau solaire, éolien, biomasse [bois, charbon de bois, bouses, biogaz, etc.) ou non renouvelable (huile, essence, diesel, charbon, gaz naturel).
4. Détermination de la quantité d'énergie consommée par chacun des processus et équipements listés dans les catégories ci-dessus. Vous pouvez par exemple obtenir des informations concernant les unités utilisées en consultant les factures et les reçus. Les données requises comprennent les litres/le volume de carburant consommé ; les kWh d'électricité, les mètres cubes de gaz naturel.
5. Calcul de la consommation énergétique annuelle totale. Le calcul doit englober une année calendaire complète, avec toutes les périodes de récolte et de transformation.- Il est possible d'utiliser un outil d'évaluation de l'énergie de l'exploitation maison. Certains se présentent sous forme d'une liste de vérification / liste à choix multiples ; d'autres associent cases à cocher et entrées numériques ; d'autres encore sont des feuilles de calcul complexes. Divers outils de calcul de l'énergie de l'exploitation sont identifiés ici[2].
6. Calculez la consommation énergétique totale par kg de produit en divisant la quantité totale d'énergie consommée par la quantité totale de marchandises produites.

6.8.2 Compteur Intelligent obligatoire

Étape 2 : Définition d'objectifs d'efficacité énergétique et identification des mesures d'amélioration de l'efficacité

Le calcul de la consommation énergétique fait pour l'exigence 6.8.1 doit être utilisé pour définir des objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique au fil du temps. Les titulaires de certificat doivent définir leurs propres objectifs en fonction de leur consommation énergétique actuelle et d'un plan d'amélioration de l'efficacité réaliste. Les objectifs d'amélioration de l'efficacité de la consommation énergétique doivent être définis et mesurés à l'aide du compteur intelligent. Les objectifs d'efficacité énergétique et les mesures d'amélioration identifiés peuvent également être intégrés dans un plan d'efficacité énergétique sous l'une des sections du plan de gestion de l'exploitation pour aider la direction à suivre et mesurer régulièrement les progrès.

1. Définition d'objectifs à atteindre dans le cadre d'un plan d'efficacité énergétique. Les objectifs peuvent se présenter sous les formes suivantes :
   - Détermination d'une limite de la quantité totale d'énergie à consommer. C'est l'indicateur « utilisation totale d'énergie ». Ce type d'objectif implique que la consommation énergétique totale dans les années à venir sera inférieure à la consommation actuelle calculée pour l'exigence 6.8.1)
   - Définition d'un pourcentage d'amélioration de l'efficacité à atteindre. C'est l'indicateur « utilisation totale d'énergie par kg de produit ». Avec ce type d'indicateur, le TC va produire autant de marchandises en consommant moins d'énergie (ou bien va consommer autant d'énergie pour produire davantage)

[2] Voir l'annexe pour vous aider à choisir l'outil de calcul de la consommation énergétique adapté à votre situation.

- Définition d'un pourcentage de sources d'énergie renouvelables remplaçant des sources d'énergie non renouvelables. Il s'agit de l'indicateur « quantités d'énergie renouvelable et non renouvelable utilisées, par type » (ex : volume de pétrole, kWh d'électricité, quantité d'énergie de la biomasse). Avec ce type d'indicateur, il y aura davantage d'énergie provenant de l'électricité solaire ou de l'éolien et moins d'énergie issue du pétrole ou du charbon que ce qui avait été noté pour la section 6.8.1.

2. Identification de mesures de réduction de la demande et de la consommation énergétiques avec une moindre dépendance en ressources énergétiques non renouvelables pour la production et la transformation. Quelques[3] exemples :
    - Passer d'une dépendance aux combustibles fossiles aux sources d'énergie renouvelables telles que le vent ou le soleil lorsque cela est réalisable.
    - Acheter des machines/équipements et éclairages peu énergivores. Le meilleur moyen consiste à acheter des produits ayant des étiquettes d'efficacité énergétique : plus il y a d'étoiles, plus la consommation énergétique est efficace.
    - Éteindre les lumières et les machines ; débrancher ce qui n'est pas utilisé. Cela réduit la consommation énergétique « vampire[4] ».
    - Entretenir régulièrement les éclairages, les ventilateurs, les camions/tracteurs, les réfrigérateurs, les séchoirs, etc.
    - En saison sèche, séchez les produits à la lumière naturelle plutôt qu'à l'aide de séchoirs électriques.
    - Installer des capteurs d'humidité dans les équipements de séchage des céréales afin de ne pas sursécher.
    - Installer les éclairages et faisceaux à détection de mouvement.

Étape 3 : Suivre les progrès et faire des rapports

1. Suivi annuel des objectifs fixés d'amélioration de l'efficacité énergétique à l'aide du même outil de calcul de l'énergie de l'exploitation que celui utilisé à l'étape 1 ci-dessus.
2. Calcul de la nouvelle utilisation d'énergie par kg de produit. Comparaison avec la valeur précédente obtenue à l'étape 1, activité 6 pour s'assurer qu'une meilleure efficacité énergétique a été réalisée.
3. Faire des rapports annuels sur les progrès et réviser les objectifs d'efficacité énergétique en conséquence.

6.8.3 Amélioration obligatoire

L'exigence 6.8.3 ne s'applique que si de l'énergie de biomasse est utilisée pour les opérations de transformation et/ou d'utilisation domestique. Pour répondre à l'exigence d'amélioration obligatoire 6.8.3, il convient de mener à bien les activités suivantes :

1. Planter des arbres pour augmenter la disponibilité de l'énergie de la biomasse (par ex. bois, charbon de bois) dans ou autour de l'exploitation agricole et minimiser les effets directs et indirects de la consommation de biomasse sur les écosystèmes naturels

   Achat et utilisation de biomasse certifiée ou issue de sources responsables qui n'a pas contribué à la destruction de la forêt et/ou d'autres écosystèmes naturels.

[3] Pour plus d'informations et de conseils, veuillez vous reporter aux liens en annexe.
[4] C'est la consommation d'électricité des gadgets quand ils sont éteints mais branchés.

Autres informations

1. Focus on Energy. (2016). Guide des bonnes pratiques de l'efficacité énergétique (disponible via ce lien).

2. National Center for Appropriate Technology. (2009). Calculs de l'énergie de l'exploitation : Évaluations et recommandations (disponible via ce lien).

3. Introduction à la préservation de l'efficacité énergétique de l'exploitation (disponible via ce lien).

4. https://www.nal.usda.gov/afsic/energy-efficiency

5. https://www.agmrc.org/renewable-energy/energy-efficiency/farm-energy-efficiency